



## Conseil Communautaire du 13 février 2024

### Délibération n°2024-04

**Thème : Ressources Humaines**

**Objet : Modification du tableau des emplois**

**Pôle : Ressources**

Nombre de conseillers  
En exercice : 36  
Présents : 26

Nombre de pouvoirs : 7

Le 13 février 2024 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 7 février 2024, en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

**Étaient présents :**

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENAIRE, Eric PEYTHIEU, Richard NUSSBAUM, Jean-Marc CHIAPPONI, André MARTIN, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Maryse XAUSA FRANCOIS, Thomas SCHWARZ, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Guy HERMITTE, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Catherine BLANCHARD, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON

**Étaient représentés :**

Claire BARNEOUD donnant pouvoir à Marine MICHEL,  
Emilie DESMOULINS GENOUX donnant pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI,  
Christian JULLIEN donnant pouvoir à André MARTIN,  
Annie ASTIER-CONVERSEZ donnant pouvoir à Muriel PAYAN,  
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM,  
Claudine CHRETIEN donnant pouvoir à Thierry AIMARD,  
Nicolas GALLIANO donnant pouvoir à Catherine BLANCHARD

**Absents excusés :**

Francine DAERDEN, Gabriel LEON, Patricia ARNAUD

**Secrétaire de séance :**

Marine MICHEL

**Rapporteur :** Emeric SALLE

**Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-1 ;

- VU** le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 313-1 ;
- VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** les décrets relatifs aux statuts particuliers des cadres d'emplois concernés ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 05-2022-12.19.00001 du 19 décembre 2022 modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;
- VU** le dernier tableau des emplois approuvé par délibération n°2023-120 du 28 novembre 2023;
- VU** l'avis favorable du Bureau Exécutif du 1<sup>er</sup> février 2024 ;
- VU** l'avis favorable du Comité Social Territorial du 5 février 2024 ;
- VU** l'avis favorable de la commission Ressources du 6 février 2024 ;
- CONSIDÉRANT** la nécessité d'adapter le tableau des emplois pour répondre à l'évolution des besoins de la collectivité ;

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- Décide la modification du poste permanent suivant :

Ancien emploi/poste/cotation	Modification	Nouvel emploi/poste/cotation
Cadre d'emploi des puéricultrices – tous grades Directrice d'EAJE Poste CCB-P-117 IFSE groupe 7	Cadre d'emploi	Cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants – tous grades Directrice d'EAJE Poste CCB-P-117 IFSE groupe 7

- Autorise le recrutement d'agents contractuels sur cet emploi en l'absence de candidats titulaires correspondants aux attentes du poste, au titre des articles L. 332-14 et L. 332-8-2 du Code Général de la Fonction Publique ;
- Approuve le tableau des emplois annexé ;
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme  
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication :

19 FEV. 2024

Date de Transmission en Préfecture :

19 FEV. 2024

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

# TABLEAU DES EMPLOIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BRIANCONNAIS

AR Prefecture  
005-240500439-20240213-2024\_04-DE  
Reçu le 19/02/2024 Après délibération du 13/02/2024  
Publié le 19/02/2024

Filières	Cadre d'emploi	ETP	Nombre de Agent affecté	Evolutions (emplois ETP)
<b>Permanents</b>				
<b>Administrative</b>		36.80	36	
A	Attaché	8.30	7	
B	Rédacteur	6.75	7	
C	Adjoint administratif	21.75	22	
<b>Technique</b>		60.75	57	
A	Ingénieur	7.00	7	
B	Technicien	15.00	12	
C	Adjoint technique	31.75	32	
C+	Agent de maîtrise	7.00	6	
<b>Culturelle</b>		39.25	37	
A	Bibliothécaire	2.00	2	
	Professeur d'enseignement artistique	6.00	5	
	Directeur d'établissement d'enseignement artistique	1.00		
B	Assistant d'enseignement artistique	19.25	19	
	Ass. de conservation du patrimoine et des bib.	7.00	7	
C	Adjoint du patrimoine	4.00	4	
<b>Sociale</b>		17.70	16	
A	Assistant socio éducatif	3.00	1	
	Educateur de jeunes enfants	6.70	7	+1 EJE
	Conseiller socio éducatif	1.00	1	
C	agent social	6.00	6	
	ATSEM	1.00	1	
<b>Médico-sociale</b>		25.70	25	-1 Puer
A	Infirmier en soins généraux	2.70	3	
	Médecin ou Puéricultrice	1.00	1	
B	Auxiliaire de puériculture	22.00	21	
<b>Police municipale</b>		1.00		
A	Chef de service de PM	1.00		
<b>Animation</b>		7.00	7	
B	Animateurs	2.00	2	
C	Adjoint d'animation	5.00	5	
<b>Hors filière</b>		2.00	2	
collab.	Attaché	1.00	1	
	Collaborateur de cabinet	1.00	1	
<b>Total Permanents</b>		<b>190.20</b>	<b>180</b>	
<b>Non permanents</b>				
<b>Technique</b>		2.20	2	
B	Technicien	2.00	2	
C	Adjoint technique	0.20		
<b>Total Non permanents</b>		<b>2.20</b>	<b>2</b>	
<b>Total général</b>		<b>192.40</b>	<b>182</b>	